

## Fiches pratiques

# DROITS, DEVOIRS, AIDES ET AVANTAGES DES APPRENTIS

## DROITS

L'apprenti est avant tout un salarié. À ce titre, il bénéficie de l'ensemble des dispositions applicables aux autres salariés de l'entreprise si elles ne sont pas incompatibles avec les exigences de sa formation.

- L'apprenti est affilié au régime général de la sécurité sociale. Cependant, il ne paie aucune cotisation.
- L'apprenti bénéficie de la mutuelle de l'entreprise.
- À l'issue de sa période d'apprentissage, l'apprenti a droit au bénéfice de l'indemnisation du chômage dès lors qu'il répond aux conditions pour y prétendre.
- L'apprenti cotise pour sa retraite comme tout salarié.
- L'apprenti bénéficie de la visite médicale auprès d'un médecin du travail (visite d'information et de prévention) au plus tard dans les 2 mois qui suivent son embauche. Pour les mineurs, elle doit être effectuée avant le 1er jour du contrat de travail.

## DEVOIRS

En tant que salarié, l'apprenti s'engage, pendant toute la durée du contrat d'apprentissage, à :

- répondre à ses obligations vis-à-vis du CFA,
- consulter la vidéo "Droits et devoirs de l'apprenti" et lire le règlement intérieur du CFA, disponibles sur la page d'accueil du site internet du CFA : <https://www.cfa-sport.com/fiche-pratique/rupture-du-contrat>
- respecter les règles de fonctionnement de l'entreprise,
- respecter les horaires de travail en entreprise et en formation,
- effectuer les travaux confiés par l'employeur correspondant au métier préparé,
- suivre avec assiduité la formation et respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation,
- justifier de toute absence en formation ou en entreprise par un arrêt de travail ou un arrêt maladie,
- se présenter aux examens.

## AVANTAGES

L'apprenti, du fait de ce statut, bénéficie également :

- d'une prise en charge par le CFA des frais de formation,
- d'un revenu non imposable dans la limite du SMIC,
- d'une exonération des cotisations salariales sur les rémunérations inférieures à 79% du SMIC,
- de son premier équipement professionnel,
- d'un accès gratuit au logiciel de carte mentale MindView,
- de réductions tarifaires sur le transport, la restauration, la culture sur présentation de sa Carte d'Étudiant des Métiers,
- d'un stage de sensibilisation au handicap à Montrodât (48) : [plus d'infos](#)

## AIDES

- Aide au financement du Permis B de 500€ (sous conditions). [Faites votre demande au CFA](#)
- Aides Mobili-Pass, Mobili-Jeune et Garantie Visale d'Action Logement : [plus d'infos](#)
- Aides au logement (APL, ALF, ALS) et Prime d'activité (sous conditions) via [la Caisse d'Allocations Familiales](#)

[\(CAF\)](#)

- Aides individualisées des [Missions Locales Occitanie](#) (sous conditions)
- Aides individualisées de [France Travail](#) (sous conditions)
- [Aide AGEFIPH](#) pour les apprentis en situation de handicap
- Aides à la mobilité internationale : [ERASMUS](#)